



Critères nationaux de sélection
Championnat du Monde senior
(15-19 Mai 2019 - Manchester – Royaume-Unis)

Le Championnat du Monde Senior 2019 (CMS 2019) de Taekwondo se déroulera du mercredi 15 au dimanche 19/05/2019 à Manchester au Royaume-Unis.

1. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilités sont :

Afin d'être sélectionnable pour le CMS 2019, le taekwondoïste doit être :

- de nationalité belge,
- en possession d'une licence GAL 2019.
- porteur d'un diplôme de 1^{er} Dan Kukkiwon minimum.
- Né le/ou avant le 31/12/2002 (année des 17 ans).

2. Les critères nationaux

Les critères nationaux de sélection sont :

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CMS 2019, le taekwondoïste belge doit satisfaire au minimum aux deux conditions suivantes :

- a) avoir décroché une médaille dans un open G1 ou G2 senior durant la période de sélection allant du 01/02/2019 au 14/04/2019 inclus

et

- b) avoir obtenu au moins 7 points sur les trois meilleurs tournois (somme des points sur base du système de points appliqué pour le ranking mondial WT - Tableau 1) durant la période de sélection.

Rank	G1	G2
1st placed contestant	10.00	20.00
2nd placed contestant	6.00	12.00
3rd placed contestants	3.60	7.20
5th placed contestants	2.16	4.32
9th placed contestants	1.51	3.02
17th placed contestant	1.06	2.12
33rd placed contestant	0.74	1.48
65th placed contestant	0.52	1.04

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open de niveau G1 et G2



Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Le taekwondoïste sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.

3. En cas d'égalité

Si plusieurs taekwondoïstes ont réalisé les critères de sélection minimum pour une participation au CMS 2019 dans une même catégorie de poids, une ou plusieurs conditions de sélection supplémentaires sont requises, par ordre de priorité :

- a) Le taekwondoïste qui aura atteint le top 8 du ranking mondial de la WT (non nettoyé) au mois d'avril 2019 (ranking incluant les évènements jusqu'au 31/03/2019) dans la catégorie convoitée sera sélectionné.
- b) En cas d'égalité, si plusieurs taekwondoïstes se situent dans le top 8, le taekwondoïste qui aura le plus grand nombre de points accumulés sur les 3 meilleurs open G1-G2 de sélection (sur base des points attribués au ranking mondial WT - Tableau 1) durant la période de sélection allant du 01/02/2019 au 14/04/2019 inclus, sera sélectionné. Les résultats ne seront pris en considération que s'ils sont obtenus dans la même catégorie de poids et si un combat au minimum a été effectivement gagné lors du tournoi concerné.
- c) En cas de nouvelle égalité (de points), le taekwondoïste qui aura la plus haute place au classement mondial WT dans la catégorie convoitée au mois d'avril 2019 (ranking incluant les évènements jusqu'au 30/03/2019) sera sélectionné.

Remarque :

La commission nationale de sélection, sur base de l'analyse du dossier orientée sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoïste non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure ou inférieure à condition que cette catégorie soit libre.